

REGISTRE D'ACCESSIBILITE *

ACCESSIBILITE DES LOCAUX ET SERVICES

DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

Le bâtiment est accessible à tous :

Oui

Les services proposés sont accessibles à tous :

oui , **sous couvert** :

- que l'information soit transmise suffisamment en amont aux équipes afin de permettre la mise en place des moyens de compensation ;
- que les moyens de compensation n'appartenant pas à l'organisme de formation puissent effectivement être mis en place (interface de communication...);
- que la formation envisagée soit compatible avec le handicap.

FORMATION DU PERSONNEL D'ACCUEIL AUX DIFFERENTES SITUATIONS DE HANDICAP

Le personnel :

est sensibilisé. C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

est formé. C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

sera formé.

Société de formation et de services aux entreprises

Centre de Formation des Apprentis

SAS au capital de 25 000 € - siret 831 100 003 00027

73 rue André LARDY

sseformation@outlook.fr

97438 Sainte Marie

 0262 7 97400

<https://sseformation.re>

contact@sseformation.re

  : sseformation



CONTACT : Mme DUHAMEL Frédérique – 0692 97 95 00.

Il est possible de disposer d'un accompagnement lors de la formation.

CONSULTATION DU REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

● à l'accueil

● sur le site internet

* **Les textes de références** : Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte>

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/LHAL1614039A/jo/texte/fr>